

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

Berger Levrault

ID : 066-216602128-20260202-006\_2026-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Deux Février à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2026.

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLEU, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Christophe CLARET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Romain ALBERT donne pouvoir à Marc MEDINA, Jean-Michel PONCE donne pouvoir à Gérard CEBELLAN.

Absent : Jean LANCELLA

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \*

### Délib.006/2026

#### Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association «Torreilles ânes et compagnie»

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, informe l'assemblée que monsieur Jean-Noël SANIOL, président de l'association «Torreilles ânes et compagnie» domicilié à Torreilles, sollicite une subvention exceptionnelle en vue de faire face aux importants dégâts occasionnés par l'épisode méditerranéen du 17 au 19 janvier 2026.

Après étude de cette demande, monsieur Guy ROUQUIE propose à l'assemblée, d'attribuer à cette association, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500€.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le budget de la ville ;

VU la demande de subvention exceptionnelle de l'association «Torreilles ânes et compagnie» adressée en mairie par monsieur Jean-Noël SANIOL ;

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500€ à cette association ;
- AUTORISE monsieur le maire à procéder au versement de cette subvention ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal communal de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Certifiée exécutoire suivant transmission  
En préfecture du : 06 FEV. 2026  
Et publication du : 06 FEV. 2026

Le maire,  
Dr Marc MEDINA



La secrétaire,  
Héloïse MONREAL